

Atmo Midi-Pyrénées - ORAMIP

19 avenue Clément Ader

31770 COLOMIERS

Tél : 05 61 15 42 46

contact@oramip.org - <http://oramip.atmo-midipyrenees.org>



**BILAN TRIMESTRIEL DE MESURES
VILLE DE MONTAUBAN**
Juillet à Octobre 2016

BILAN TRIMESTRIEL DE MESURES - MONTAUBAN -

Juillet à Octobre 2016

Démarrage des mesures : 30 mars 2015

Afin d'étayer les connaissances sur la qualité de l'air sur le territoire du Tarn-et-Garonne, l'ORAMIP réalise une campagne de mesure de suivi des polluants sur l'agglomération montalbanaise. Ce bilan présente les mesures du 1^{er} janvier au 30 septembre 2016.

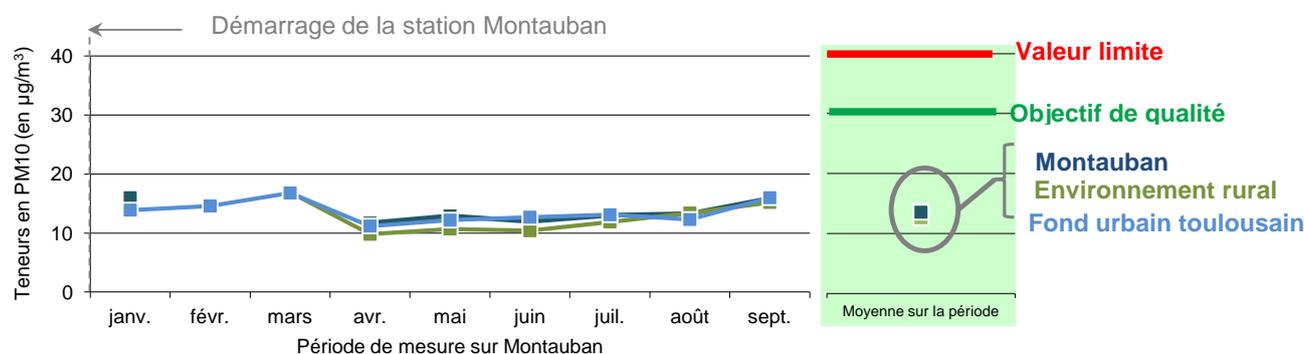


Les mesures de Montauban sont comparées aux mesures de la station Berthelot représentative du fond urbain toulousain, de la station de Peyrusse-Vieille située dans le Gers et représentative d'un environnement rural et aux réglementations existantes.

EVOLUTION DES TENEURS EN PARTICULES DE DIAMETRE INFERIEUR A 10 µm SUR MONTAUBAN DEPUIS LE DEMARRAGE DE LA STATION ET COMPARAISON A LA REGLEMENTATION EXISTANTE

Les particules peuvent être d'origine naturelle (embruns océaniques, feux de forêt, érosion éolienne des sols, pollens ...) ou anthropique (liées à l'activité humaine). Dans ce cas, elles sont issues majoritairement de la combustion incomplète des combustibles fossiles (mode de chauffage, transport routier, industries...).

PM₁₀ - Comparaison aux valeurs réglementaires annuelles

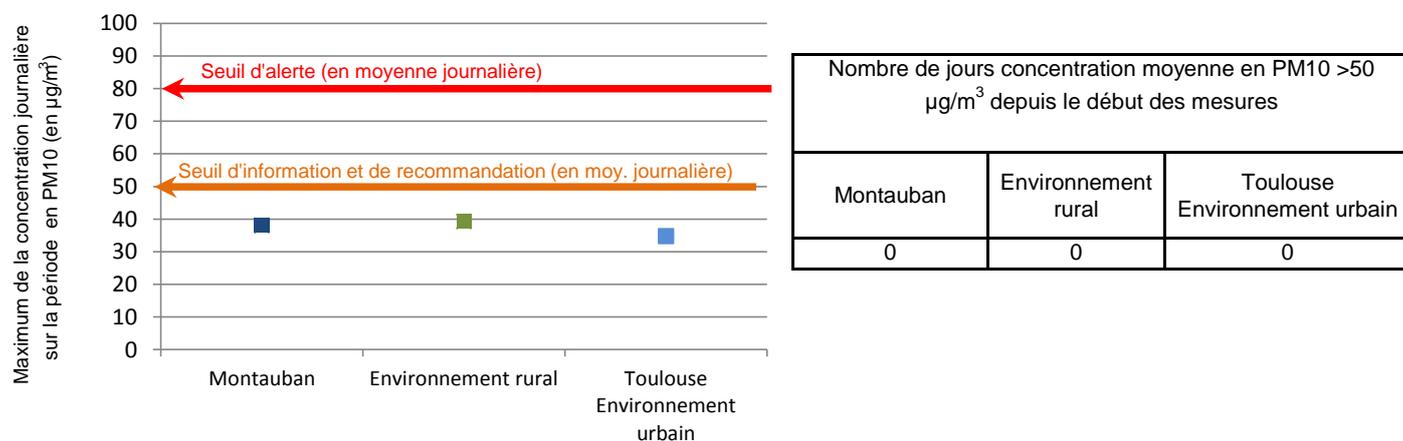


Depuis le début de l'année 2016, la station de Montauban affiche un niveau moyen en particules en suspension équivalent à celui mesuré sur l'agglomération toulousaine. Sur cette année d'étude, le niveau moyen en particules PM₁₀ est ainsi de 14 µg/m³.

Respect de la réglementation :

Ces concentrations moyennes mensuelles respectent les deux seuils réglementaires définis en moyenne annuelle, la valeur limite fixée à 40 µg/m³ et l'objectif de qualité de 30 µg/m³.

PM₁₀ - Comparaison aux valeurs réglementaires fixées sur la moyenne journalière



Les concentrations journalières en particules en suspension déterminées sur l'agglomération de Montauban sont équivalentes aux niveaux journaliers rencontrés sur l'agglomération toulousaine ou en environnement rural dans le Gers.

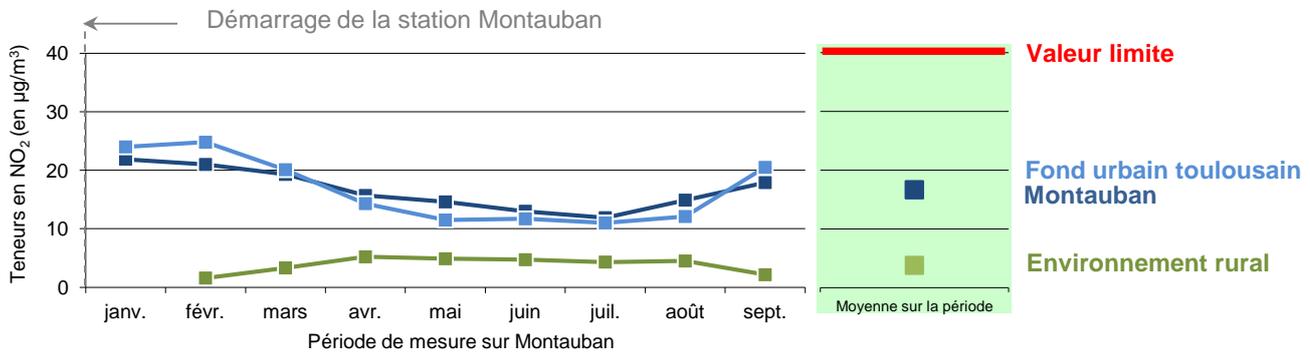
Respect de la réglementation :

Depuis le début de l'année 2016, les mesures n'ont pas mis en évidence de journées dont les concentrations sont supérieures au seuil d'information fixé à 50 µg/m³. Aucune procédure d'information et de recommandation pour les particules PM₁₀ n'a été mise en œuvre pour le département du Tarn-et-Garonne cette année.

EVOLUTION DES TENEURS EN DIOXYDE D'AZOTE SUR MONTAUBAN DEPUIS LE DEMARRAGE DE LA STATION ET COMPARAISON A LA REGLEMENTATION EXISTANTE

Le monoxyde d'azote (NO) et le dioxyde d'azote (NO₂) sont émis lors des phénomènes de combustion. Le dioxyde d'azote est un polluant secondaire issu de l'oxydation du NO. Les sources principales, pour le département du Tarn-et-Garonne, sont les véhicules (près de 64%) et les installations de combustion (centrales thermiques, chauffages...).

NO₂ - Comparaison à la valeur limite annuelle

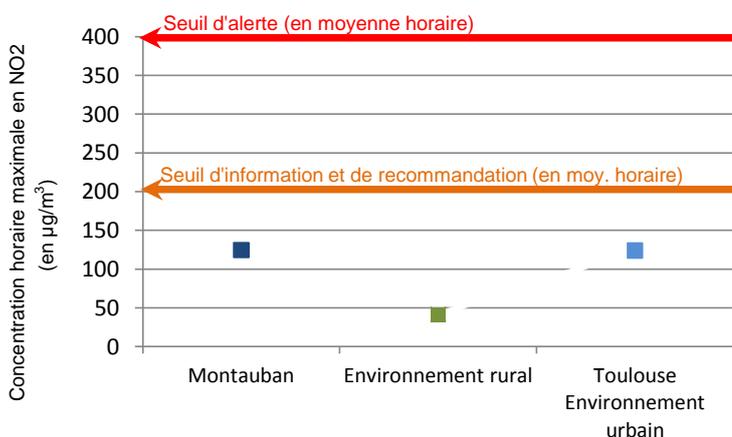


Les concentrations moyennes mensuelles en dioxyde d'azote sur la période de mesure sont du même ordre de grandeur que celles déterminées dans un environnement urbain tel que Toulouse. Depuis le début de l'année 2016, l'influence du trafic routier et d'autres sources de combustion sur l'agglomération montalbanaise est bien marquée. La concentration moyenne depuis le début de l'année 2016 est ainsi de 17 µg/m³, niveau équivalent à celui de l'agglomération toulousaine.

Respect de la réglementation :

La concentration moyenne enregistrée sur Montauban, de 17 µg/m³ est inférieure à la valeur limite, fixée à 40 µg/m³ établie sur une année de mesures.

NO₂ - Comparaison aux valeurs réglementaires fixées sur la moyenne horaire



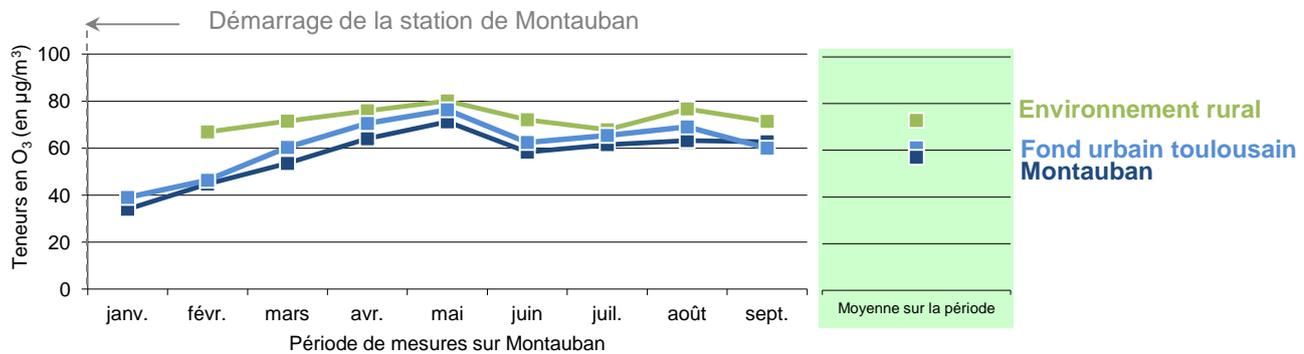
Respect de la réglementation :

Aucun dépassement du seuil d'information et de recommandation n'a été enregistré pour la période sur Montauban. La concentration horaire maximale déterminée sur la période est de 125 µg/m³.

EVOLUTION DES TENEURS EN OZONE SUR MONTAUBAN DEPUIS LE DEMARRAGE DE LA STATION ET COMPARAISON A LA REGLEMENTATION EXISTANTE

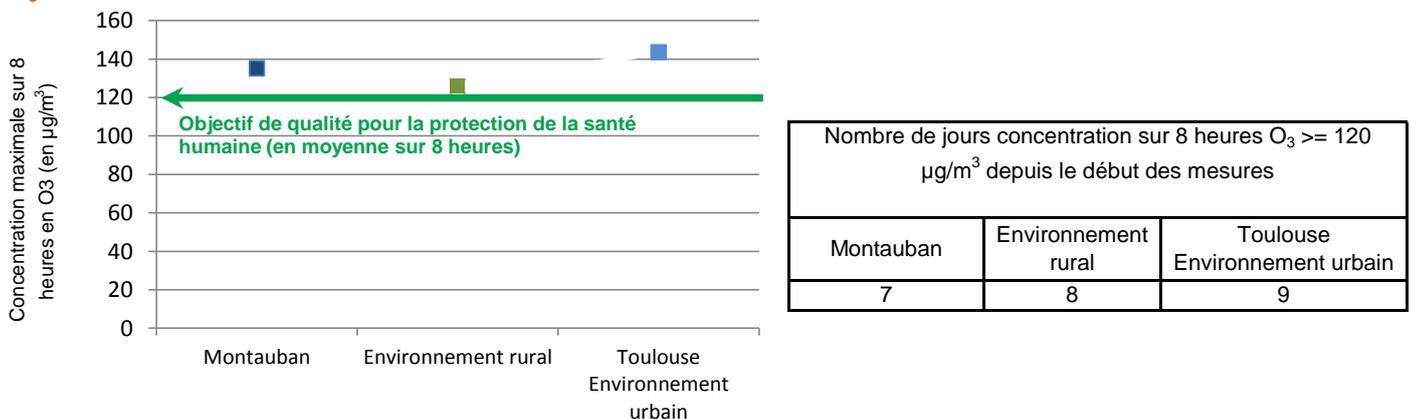
L'ozone est un constituant naturel de l'atmosphère. Il devrait normalement être présent à des teneurs faibles, mais du fait des activités humaines, les niveaux d'ozone dans les basses couches peuvent être élevés à certaines périodes de l'année. En milieu urbain, l'ozone est créé lors d'interactions entre les rayonnements ultraviolets solaires et des polluants primaires précurseurs émis par les activités humaines. Les plus fortes concentrations sont mesurées en période estivale lors de conditions de fort ensoleillement et d'absence de vent.

O₃ - Evolution des concentrations



Les concentrations mensuelles en ozone sont inférieures à celles que l'on peut observer en environnement rural ou sur l'agglomération toulousaine. On observe une hausse des niveaux moyens sur la période estivale : la formation de l'ozone, produit à partir de polluants précurseurs émis par les activités humaines, est accentuée en présence de conditions combinant fort ensoleillement, absence de vent et températures élevées.

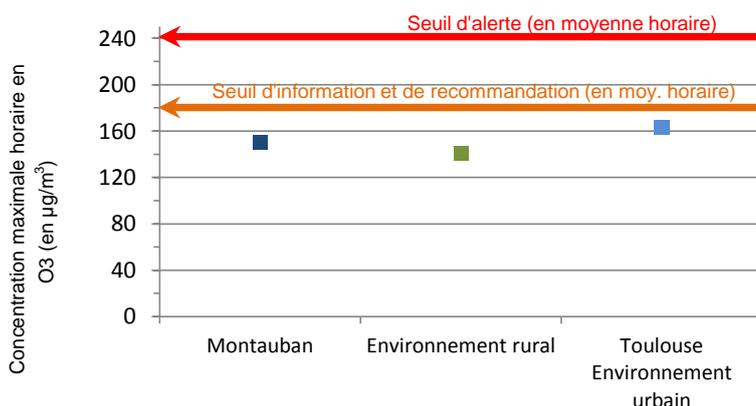
O₃ - Mesures sur 8 heures



Respect de la réglementation :

Depuis le début de l'année, la station de Montauban met en évidence 7 journées de dépassement de l'objectif de qualité pour la protection de la santé humaine. Ce nombre est équivalent à celui mis en évidence sur l'agglomération toulousaine (9 journées de dépassement).

O₃ - Mesures horaires



Respect de la réglementation :

Aucun dépassement du seuil d'information et de recommandation n'a été enregistré pour la période. La concentration maximale horaire mise en évidence sur Montauban est de 150 µg/m³, niveau inférieur au seuil d'information fixé à 180 µg/m³ en moyenne horaire.



ORAMIP
OBSERVATOIRE RÉGIONAL
DE L'AIR EN MIDI-PYRÉNÉES
Atmo Midi-Pyrénées



L'information sur la qualité de l'air
en Midi-Pyrénées :

<http://oramip.atmo-midipyrenees.org>